



Chères et chers collègues, j'ai le plaisir de vous adresser la nouvelle plaquette de formation présentant les sessions qui auront lieu sur l'ensemble du département au premier semestre 2021.

En premier lieu, dans la continuité des dernières Universités des Maires, nous

vous proposons naturellement d'aborder des thèmes fondamentaux (voirie et chemins ruraux, marchés publics, documents de l'urbanisme, fondamentaux du budget, etc.). Si ces sessions concernent les nouveaux élus, celles-ci représentent également une occasion unique pour les « habitués » de mettre à jour leurs connaissances sur des questions en perpétuelle évolution.

En complément de ces sessions « fondamentales », le premier semestre 2021 accueillera également deux nouvelles journées ayant été conçues à partir de vos suggestions : la journée de la ruralité et la journée de la jeunesse. La journée de la ruralité répond à une volonté de proposer une journée de formation mettant en lumière des sujets aux enjeux particulièrement importants pour les communes rurales. À ce titre, pour cette première

## PROGRAMME PREMIER SEMESTRE 2021

édition, la protection des administrés éloignés des centres de secours et la création d'une activité vitalisant les communes ont ainsi été mises à l'ordre du jour.

En ce qui concerne la journée de la jeunesse, celle-ci a été conçue au service des élus désireux de promouvoir l'engagement citoyen des jeunes dans les communes, qui forts de leurs expériences, exerceront peut être à leur tour un mandat d'élu.

Chères et chers collègues, au-delà des connaissances qu'elles vous permettront d'acquérir, ces sessions s'inscrivent dans un projet plus large porté par l'Association et par le pôle formation depuis sa création par Jean-Marc Pastor : créer du lien entre les élus. Un lien qui rompt l'isolement dans ce contexte si particulier, un lien qui renforce chaque initiative, un lien au service de chaque élu souhaitant aller de l'avant.



À l'image de ceux qui ont porté l'Association jusqu'à présent, je formule le vœu que ces sessions puissent vous apporter tout le soutien nécessaire.

En espérant vous rencontrer prochainement lors de ces événements.

Jean-Marc BALARAN,  
Président

## S'inscrire aux sessions

### 2 OPTIONS SONT À VOTRE DISPOSITION

-  En ligne, en moins de 2 minutes sur le site : [www.maires81.asso.fr/les-formations](http://www.maires81.asso.fr/les-formations)
-  Par téléphone auprès du pôle formation : **05 63 60 16 37**

### CONTACTER LE SERVICE FORMATION

-  Le service de formation se tient à votre disposition par mail : [ana.rodriguez@maires81.asso.fr](mailto:ana.rodriguez@maires81.asso.fr)
-  Par téléphone : **05 63 60 16 37**

## Point COVID

Chères élues, chers élus, en raison du contexte sanitaire, voici quelques précisions importantes sur l'adaptation des sessions en fonction des restrictions en vigueur.

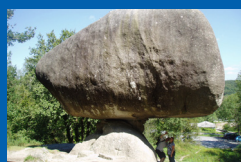
Dans le cas où une jauge limitant le nombre de participants serait imposée par la Préfecture : les élus seront conviés aux sessions selon la date d'inscription. **Par conséquent, nous invitons chaque élu à s'inscrire rapidement** pour maximiser les possibilités de participer aux sessions en présentiel. En complément, le pôle formation étudie également la possibilité de retransmettre les sessions en direct par internet.

Dans le cas où les rassemblements en présentiel seraient interdits : les sessions en soirée seront réalisées par visioconférence. Pour des raisons pédagogiques, les sessions de

plus de deux heures seront quant à elles reportées pour se tenir en présentiel à un moment plus opportun.

Pour les repas : Les séances de formation en soirée sont habituellement suivies d'un repas pour celles et ceux qui le souhaitent. En fonction du contexte sanitaire, le dîner pourra se voir soit remplacé par un autre moment convivial (exemple : verre de l'amitié) ; soit annulé. Une mention spécifique sera portée à ce sujet sur la convocation de rappel qui vous sera envoyée quelques jours avant la formation.

Enfin, afin de garantir la sécurité de tous, l'ensemble des protocoles en vigueur (port du masque, distanciation, etc.) sera systématiquement appliqué.








Financée par  **Mairie 2000**

## La responsabilité civile et pénale du maire




Au cours de son mandat, tout élu peut être confronté à des situations à risques dans laquelle sa responsabilité peut être engagée. L'objectif de cette session est de vous accompagner dans le repérage de ces situations et de mieux appréhender les mécanismes liés à votre responsabilité civile, comptable, financière et pénale.

 19	<b>Mardi 19 janvier   18h à 20h</b>
	<b>Puylaurens</b>   Maire d'accueil : Jean-Louis HORMIERE Halle aux grains
	<b>Luc Brunet</b>   Responsable de l'Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale.

Financée par  **Mairie 2000**

## Les fondamentaux du budget

Le budget est indiscutablement un élément clé de l'action publique. Cette session s'adresse à tous les élus qui souhaitent comprendre les grands principes budgétaires et comptables qui régissent le budget et à ceux désireux de mieux appréhender le calendrier et la composition du budget (recettes, dépenses, etc.).

 21	<b>Jeudi 21 janvier   18h à 20h</b>
	<b>Lisle-sur-Tarn</b>   Maire d'accueil : Maryline LHERM Pôle des Aînés
	<b>Jorge Bras</b>   Directeur des financements locaux de La Banque Postale.

## La loi des finances 2021




Comme chaque année, une nouvelle loi des finances prévoyant les ressources et les dépenses du budget de l'État sera votée fin 2020 pour être appliquée en 2021. Cette session vous présentera les principales dispositions de la loi concernant le bloc communal, à savoir les nouvelles suppressions de fiscalité locale dont la suppression de 3,4 Md€ de fiscalité économique, la compensation de la taxe d'habitation, l'automatisation du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) ou encore la réforme de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE).




 26	<b>Mardi 26 janvier   18h à 20h</b>
	<b>Communauté des communes Sor et Agout</b>   Président d'accueil : Sylvain FERNANDEZ Amphithéâtre de l'Espace Loisirs « Les Etangs », Saix
	<b>Jérémy Chaigneau</b>   Expert en finances locales, Cabinet Ressources Consultants.

Financée par  **Mairie 2000**

## Les documents de l'urbanisme




Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Plan Local d'Urbanisme (PLU), Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU-i)...autant de sigles découverts dès les premiers jours du mandat par les nouveaux élus. Ceux-ci sont d'autant plus importants qu'ils représentent les fondements de la planification urbaine actuelle. Cette session vise à initier les élus à ces grandes notions et à leurs spécificités (hiérarchie des normes, focus article 101-2 du code de l'urbanisme, etc.).




 4	<b>Jeudi 4 février   18h à 20h</b>
	<b>Lautrec</b>   Maire d'accueil : Thierry BARDOU Salle de conférences François Delga
	<b>Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts</b> (le nom de l'intervenant sera communiqué ultérieurement sur la convocation).

 1	<b>Jeudi 1<sup>er</sup> avril   18h à 20h</b>
	<b>Saint-Sulpice-La-Pointe</b>   Maire d'accueil : Raphaël BERNARDIN Salle Odette Couderc
	<b>Aurélien Drapier</b>   Responsable du bureau planification du service connaissance des territoires et urbanisme, <b>Direction Départementale des Territoires du Tarn</b> (DDT Tarn).

## Les outils de financement de l'urbanisme

Les impôts locaux ne représentent pas les seuls outils de financement des équipements publics des collectivités locales. Ces dernières ont la possibilité de mettre en place une fiscalité adaptée avec des outils spécifiques à leur disposition (versement pour sous-densité, taxe d'aménagement, etc.). Cette session vise à faire découvrir aux élus ces dispositions ainsi que les modalités de leur mise en oeuvre.

 4	<b>Jeudi 15 avril   18h à 20h</b>
	<b>Lescure-d'Albigeois</b>   Maire d'accueil : Elisabeth CLAVERIE Salle communale
	<b>Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts</b> (le nom de l'intervenant sera communiqué ultérieurement sur la convocation).

 18	<b>Mardi 18 mai   18h à 20h</b>
	<b>Brassac</b>   Maire d'accueil : Jean-Claude GUIRAUD Château de la Marquise
	<b>Mohamed Baach</b>   Chef du bureau doctrine et police de l'urbanisme du service connaissance des territoires et urbanisme, <b>Direction Départementale des Territoires du Tarn</b> (DDT Tarn).





## Domaine public, domaine privé de la commune : les voies communales et les chemins ruraux

Nombreux sont les élus étant confrontés à des problématiques liées à la gestion des voies communales et des chemins ruraux. Ces deux types de voiries, à première vue semblables, appartiennent cependant à deux classifications bien différentes : le domaine public pour les voies communales et le domaine privé pour les chemins ruraux. Cette formation a pour objectif de permettre aux élus d'appréhender cette distinction afin de mieux mettre à disposition, céder ou protéger ces types de biens. Nous noterons qu'une attention toute particulière sera portée aux chemins ruraux.

	<b>Jeudi 11 février   9h30 à 17h30</b>
	<b>Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet I</b> Président d'accueil : Paul SALVADOR La session se tiendra au sein de la Communauté d'agglomération. Le nom de la salle sera communiqué ultérieurement en fonction du nombre d'inscrits.
	<b>Sophie Banel I</b> Avocat au barreau de Paris, spécialiste gestion des biens publics et privés des personnes publiques, Cabinet Goutal, Alibert et Associés.

	<b>Mardi 6 avril   9h30 à 17h30</b>
	<b>Mazamet I</b> Maire d'accueil : Olivier FABRE Palais des Congrès
	<b>Sophie Banel I</b> Avocat au barreau de Paris, spécialiste gestion des biens publics et privés des personnes publiques, Cabinet Goutal, Alibert et Associés.

## Les marchés publics

Les achats effectués par la collectivité doivent, dès le 1<sup>er</sup> euro, respecter les règles et grands principes de la commande publique. La réglementation ayant fortement évolué avec la création en 2019 d'un Code de la commande publique, il est apparu nécessaire de vous familiariser avec les principes et cette réglementation particulièrement complexe, afin de limiter le risque contentieux.

	<b>Mardi 23 mars   18h à 20h</b>
	<b>Cagnac-Les-Mines I</b> Maire d'accueil : Patrice NORKOWSKI Salle Camp Grand
	<b>Union des groupements d'achats publics (UGAP)</b> (le nom de l'intervenant sera communiqué ultérieurement sur la convocation).

	<b>Jeudi 10 juin   18h à 20h</b>
	<b>Communauté des communes Sor et Agout I</b> Président d'accueil : Sylvain FERNANDEZ Amphithéâtre de l'Espace Loisirs « Les Etangs », Saix
	<b>Antonin Hudrisier I</b> Avocat au Barreau d'Albi, spécialiste en droit public.

## Le schéma de mutualisation

La loi de réforme des collectivités territoriales (RCT) a introduit l'obligation pour l'EPCI d'élaborer un schéma de mutualisation des services comprenant un diagnostic et des propositions dans un rapport. Cette session a pour objectif d'initier les élus à la réalisation de ce schéma en s'interrogeant (pourquoi mutualiser, quand et comment ?) et en abordant des éléments-clés tels que la réalisation du diagnostic ou la construction du plan d'actions.

	<b>Mercredi 26 mai   18h à 20h</b>
	<b>Brens I</b> Maire d'accueil : Sylvie GARCIA Espace socio-culturel
	<b>Territoires Conseils</b> (le nom de l'intervenant sera communiqué ultérieurement sur la convocation).

## Les polices de l'urbanisme

La police de l'urbanisme consiste à contrôler le respect des règles et des procédures d'urbanisme. Le maire, en sa qualité d'officier de police judiciaire, qui a connaissance d'une infraction est tenu de dresser un procès-verbal. Cette session a pour objectif d'initier les élus à cette mission en abordant des éléments essentiels tels que la définition des infractions, la manière de constater, l'établissement des arrêts interruptifs de travaux ou encore les sanctions.

	<b>Jeudi 17 juin   18h à 20h</b>
	<b>Lacaune-Les-Bains I</b> Maire d'accueil : Robert BOUSQUET Salle Bel Air
	<b>Mohamed Baach I</b> Chef du bureau doctrine et police de l'urbanisme du service connaissance des territoires et urbanisme, <b>Direction Départementale des Territoires du Tarn</b> (DDT Tarn).






## Journée de la jeunesse Mettre en place un conseil de jeunes : un exemple de participation citoyenne pour les collectivités

Nombreux sont les élus nous ayant fait part, au cours des derniers mois, de leur volonté de renforcer la participation des jeunes aux instances citoyennes de leurs communes. Cette session élaborée en partenariat avec des porteurs de projets expérimentés et réalisée à partir de retours d'expériences, vous permettra de découvrir comment mobiliser les jeunes et les ressources à votre disposition pour mettre en place ce type de projet.


 **Mercredi 12 mai | 14h à 18h**

 **Lagarrigue I** Maire d'accueil : Vincent COLOM  
Salle des fêtes

 **Karim Tassa I** Coordinateur du Conseil Départemental des Jeunes,  
**Hélène Lafargue I** Coordinatrice départementale des Francas du Tarn,  
**Muriel Alary I** Adjointe à la jeunesse de la Mairie d'Aussillon,  
**Corinne Le Bozec I** Coordinatrice du Conseil Municipal des Jeunes d'Aussillon et le CMJ d'Aussillon,  
**Léa Margery I** Spécialiste gestion de projets enfance-jeunesse, ANACEJ,  
**Céline Vergé I** Coordinatrice du Conseil Municipal des Jeunes de Cadalen et le CMJ de Cadalen,  
**Yohan Ziegler I** Maire de Caucalières,  
**Bastien Galy I** Conseiller départemental jeune (2018-2020).


## Journée de la ruralité Matin : Mettre en place une réserve communale en milieu rural pour contribuer à la protection de ses administrés Après-midi : Mettre en place un multiservice dans sa commune

Pour cette première édition, la "journée de la ruralité" se propose d'accueillir deux thèmes de formation aux enjeux particulièrement forts pour les communes rurales. Le premier a pour objectif d'initier les élus à la création de réserves communales bénévoles pour renforcer la protection des administrés éloignés des centres de secours. La seconde portant sur la mise en place d'un multiservice, permettra de découvrir les points clés du montage de ce type de projet pour les élus désireux de dynamiser leur commune à partir de ce type d'initiative.

 **Mercredi 16 Juin | 9h30 à 17h30**


 **Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet I**  
Président d'accueil : Paul SALVADOR

La session se tiendra au sein de la Communauté d'agglomération. Le nom de la salle sera communiqué ultérieurement en fonction du nombre d'inscrits.

 **Matin, Julien Carivenc I** Coordinateur départemental, Centre National des Réserves Communales de Sécurité Civile.  
**Après-midi, Agnès Poulain I** Responsable développement commercial, Chambre de Commerce et de l'Industrie du Tarn.

## Formation-visitte CAUE

Cette journée de visite a été élaborée afin de permettre aux élus d'observer plusieurs aménagements d'espaces publics dans différentes configurations urbaines. La maîtrise d'œuvre sera également présentée durant la visite pour bien comprendre le mode opératoire (méthode, cheminement). L'objectif final est de permettre aux élus de prendre du recul sur la pratique et la gestion de ces espaces au quotidien.

 **Juin 2021 |** (la date sera communiquée ultérieurement)

 **Valderiès I** Maire d'accueil : Vincent RECOULES  
**Castelnau-de-Lévis I** Maire d'accueil : Patrice DELHEURE

 **CAUE du Tarn.**

## FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN PETIT COMITÉ TOUT AU LONG DE L'ANNÉE



Tout au long de l'année des formations-ateliers complémentaires seront proposées en petit comité sur l'ensemble du département. Il s'agit de formations sur des thèmes aussi variés que la prévention et gestion des conflits, la prise de

parole en public ou encore la rédaction des discours. Les élus appartenant à la communauté de communes du lieu de formation seront directement contactés par le service afin de s'inscrire.

